

Témoignages

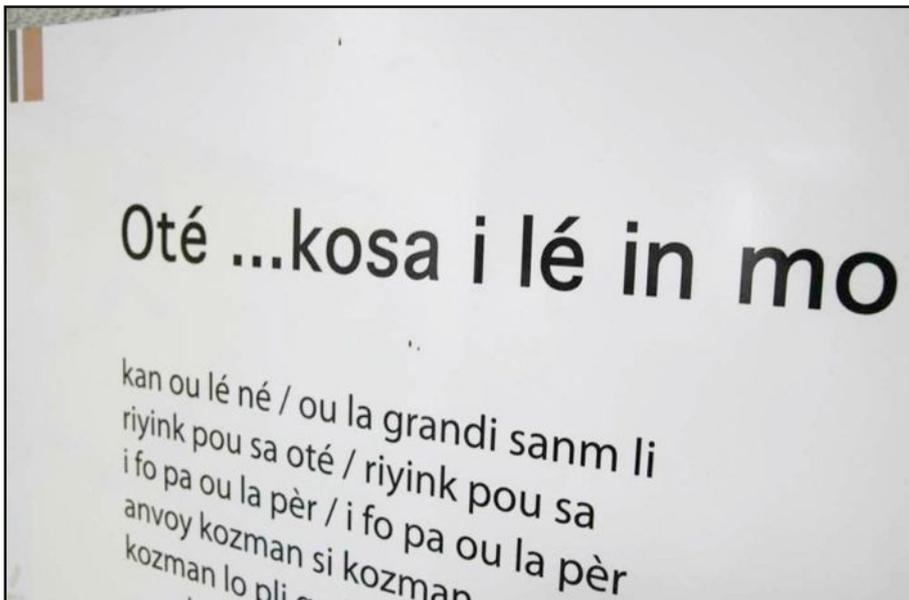
JOURNAL FONDÉ LE 5 MAI 1944 PAR LE DOCTEUR RAYMOND VERGÈS

N° 18277 - 71ÈME ANNÉE

Le Parti communiste réunionnais dénonce les complices du rejet d'un projet de loi assurant la défense et la promotion du créole

« Crime contre la langue créole et l'identité réunionnaise »

Le 27 octobre, le Sénat devait examiner le projet de loi constitutionnelle prévoyant la ratification par la France de la Charte européenne des langues régionales et minoritaires. La majorité de droite a trouvé un artifice pour ne pas débattre et refuser le texte : la question préalable de constitutionnalité. Deux sénateurs de La Réunion se sont associés à ce refus : Michel Fontaine et Didier Robert. Ce dernier est candidat à sa propre succession lors des prochaines élections régionales, les Réunionnais jugeront.



question soit portée au Congrès qui réunit les Sénateurs et Députés. Dans sa séance du 27 octobre, le Sénat a majoritairement refusé de modifier la Constitution pour faire reconnaître les langues régionales, dont notre langue le créole. Pour cela, il a utilisé l'artifice parlementaire appelé : la question préalable de constitutionnalité.

Parmi les Sénateurs qui ont voté la question préalable, il y a les 2 Sénateurs de droite, Didier Robert et Michel Fontaine. C'est un véritable crime contre la langue créole et contre un aspect essentiel de l'identité réunionnaise. C'est d'autant plus scandaleux que leur vote intervient en pleine Semaine créole.

L'Union Européenne demande à ses pays membres de ratifier la Charte qu'elle a élaborée pour la reconnaissance des langues régionales. Cette initiative ne remet pas en cause les langues nationales.

à La Réunion, où le créole est parlé couramment par la population. Or, la Constitution française stipule que la langue de la République est le français. Pour ratifier la Charte européenne, il faut donc une modification de la Constitution.

Les Réunionnaises et Réunionnais jugeront de l'attitude anti-créole des 2 Sénateurs, plus particulièrement de Didier Robert qui sollicite leurs suffrages en décembre prochain.

Dans les régions d'Outre-mer, on parle une langue spécifique, comme

Le Sénat devait en débattre et donner son accord pour que cette

Réfugiés

1000 migrants sauvés au large de la Libye

1000 personnes à bord de 6 bateaux pneumatiques et d'un petit bateau de pêche ont été sauvés par les gardes-côtes italiens alors qu'ils étaient au large de la Libye.

Les garde-côtes italiens ont annoncé qu'ils ont participé, mercredi, au sauvetage de 1.000 immigrants, dont des femmes et des enfants qui étaient à bord de petits bateaux au large des côtes de la Libye prises d'assaut, ces derniers jours, par des vagues de migrants allant vers l'Europe.

Les immigrés, qui étaient à bord de six bateaux pneumatiques et un de pêche en bois composite, ont été secourus par des navires italiens et

d'autres navires de guerre allemand, slovène et britannique agissant dans le cadre de l'opération européenne « Sofia » pour lutter contre les passeurs de clandestins, ont précisé les garde-côtes italiens qui coordonnent les opérations de sauvetage en Méditerranée.

Ils ont ajouté que les migrants ont été transférés sur deux navires, l'un italien et l'autre norvégien dans le cadre de la mission européenne pour surveiller la frontière euro-

péenne « Frontex », sur leur chemin vers la côte italienne.

Plus d'un demi-million de migrants et de réfugiés sont arrivés sur les côtes de l'Europe depuis le début de cette année, selon le Haut Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR).

Environ 2.980 personnes se sont noyées ou ont été portées disparues en traversant la Méditerranée, cette année.

Climat

L'Ethiopie connaît sa pire sécheresse en 30 ans

L'Ethiopie connaît sa pire sécheresse en 30 ans, avec des niveaux de nécessité aiguë dans tous les secteurs humanitaires ayant déjà des niveaux dépassés lors de la sécheresse de 2011 dans la Corne de l'Afrique, et qui sont projetés pour devenir beaucoup plus sévères en 2016, selon un nouveau rapport de l'ONU.

Le rapport publié mardi par l'Office des Nations unies pour la coordination des affaires humanitaires (OCHA) à New York a noté que l'impact de l'échec des pluies de printemps a été aggravé par l'arrivée des conditions météorologiques El Niño qui ont affaibli les pluies d'été qui nourrissent 80 à 85 pour cent du pays.

OCHA a déclaré : "Cela a considérablement étendu l'insécurité alimentaire et la malnutrition et a dévasté les moyens d'existence dans six régions touchées du pays."

Il a révélé que le niveau d'eau de la rivière Wabi Shabelle dans la région somalienne aurait été à la hausse depuis la semaine dernière à la suite des fortes pluies causées par El Niño dans les montagnes environ-

nantes.

OCHA a également rappelé que la semaine dernière, la rivière a débordé à l'est du Woreda Imy, inondant les communautés le long de la rive du fleuve.

Selon le Bureau de la région somalienne de prévention des catastrophes et de préparation, 700 ménages de Diray kebele, à l'est du Woreda Imy, se réfugiaient dans la ville Imy Est, et le gouvernement et les partenaires surveillaient la situation pour identifier les besoins d'intervention.

Dans le même temps, il a noté que les autorités locales dans les Woredas Mustahil et Kelafo de la zone Shabelle, qui sont des divisions administratives touchées par la sécheresse récurrente, ont été alertées

sur le niveau élevé de la rivière.

OCHA a déclaré que la sensibilisation de masse de la communauté sera effectuée à la veille des inondations afin d'atténuer leur impact, et en plus, le Groupe de travail national contre les inondations prépare actuellement des plans d'urgence pour toutes les zones à risque dans le pays.

L'ONU a déclaré à la suite du développement que son équipe humanitaire en Ethiopie et le gouvernement ont tenu une série de réunions d'information avec les partenaires donateurs, séparément et ensemble pour sonner l'alarme sur le phénomène El Niño en cours.

Édito

Défiscalisation : le début de la fin des dispositifs spécifiques ?

Dans un communiqué publié mercredi, le ministère des Outre-mer confirme pour La Réunion la quasi-disparition du dispositif de défiscalisation après 2017. Il sera progressivement remplacé par un crédit d'impôt. La transition touchera le logement social et les investissements productifs au-delà d'un certain seuil. En dessous, le dispositif actuel sera conservé. La défiscalisation est une aide de l'État qui vise à attirer les capitaux outre-mer. Elle a souvent été critiquée parce qu'elle bénéficie aux contribuables ayant d'importants revenus. Mis en place par un gouvernement de droite arrivé au pouvoir en 1986, la défiscalisation n'avait alors jamais été remise en cause à ce point. Elle était donc devenue un moyen privilégié de soutien de l'État à l'économie, au détriment d'aides plus directes.

Sous la présidence de Nicolas Sarkozy, la défiscalisation avait fait l'objet d'une première réforme. C'était à l'époque où la France commençait à subir les effets de la crise de 2008. Dans le logement, elle avait fini par être réorientée vers le logement social. La longueur des discussions et la décision prise ont eu des répercussions à La Réunion. Cela a contribué à l'effondrement du secteur du BTP, avec une diminution considérable de la production de logements. Le nombre dépassait 10000 par an, il a été plus que divisé de moitié. La baisse dans le secteur privé n'a pas été compensée par une relance de production de logements sociaux. De plus, le fait de faire reposer une partie du financement du logement social sur la défiscalisation pouvait inquiéter. À la différence de la subven-

tion directe de l'État au titre de la LBU, c'est une source plus incertaine. Les professionnels du BTP déplorent aussi la longueur du traitement des dossiers, qui retarde le démarrage des chantiers.

Dans un contexte de restrictions budgétaires, il n'est pas étonnant que la défiscalisation soit remise en cause. D'autres dispositifs spécifiques à l'Outre-mer n'ont pas bonne presse en ce moment en France. C'est le cas notamment de la sur-rémunération des fonctionnaires titulaires. Cette année, la Cour des Comptes a présenté à plusieurs reprises ses propositions pour une refonte du système. Un gouvernement ne serait-il pas tenté d'aller plus loin en rapatriant en France les sommes dépensées ?

La disparition programmée de la défiscalisation fait trembler des dizaines de milliers de patrons. Elle va malgré tout se faire, et Paris donne deux ans pour s'y préparer. De quoi faire réfléchir...

J.B.

Témoignages

Fondé le 5 mai 1944 par le Dr Raymond Vergés
71^e année
Directeurs de publication :
1944-1947 : Roger Bourdageau ; 1947 - 1957 : Raymond Vergés ; 1957 - 1964 : Paul Vergés ; 1964 - 1974 : Bruny Payet ; 1974 - 1977 : Jean Simon Mounoussany Amourdom ; 1977 - 1991 : Jacques Sarpédon ; 1991- 2008 : Jean-Marcel Courteaud
2008 - 2015 : Jean-Max Hoarau
2015 : Ginette Sinapin

6 rue du général Émile Rolland
B.P. 1016 97828 Le Port CEDEX
Rédaction
TÉL. : 0262 55 21 21 - FAX: 0262 55 21 29
E-mail : redaction@temoignages.re
SITE web : www.temoignages.re
Administration
TÉL. : 0262 55 21 21 - FAX: 0262 55 21 23
E-mail Avis, Abonnement : avis@temoignages.re
E-mail Publicité : publicite@temoignages.re

Un courrier rappelle la vérité des faits

Nouvelle route du littoral : Paul Vergès informe tous les sénateurs

La nouvelle route du littoral de La Réunion était l'objet d'une question d'actualité au gouvernement posée à l'initiative de Paul Vergès en séance publique le 20 octobre dernier. La représentation nationale était ainsi informée sur l'ampleur du problème dans toutes ses dimensions. Didier Robert a cru bon de se justifier dans une lettre envoyée à tous les sénateurs. Dans un courrier adressé aux mêmes personnes daté du 27 octobre, Paul Vergès rétablit la vérité des faits : « Il est légitime que la représentation nationale soit le plus largement informée afin que chacun puisse se faire son opinion, sur un projet d'envergure nationale ». Voici le texte de ce courrier, avec des intertitres de Témoignages.

« Madame la Sénatrice, Monsieur le Sénateur, cher(e) collègue,

Suite à une question d'actualité au gouvernement, posée à mon initiative par le groupe CRC le 20 octobre 2015, relative au chantier de la nouvelle route du littoral (NRL) à La Réunion, vous avez reçu une lettre de notre collègue Didier Robert, actuel président du Conseil régional de La Réunion.

Le président du Conseil régional de La Réunion n'a manifestement pas apprécié que le débat sur ce projet d'envergure nationale soit porté devant la représentation nationale et dit refuser que ce projet fasse « les frais de batailles politiciennes ».

C'est exactement l'inverse. Il ne s'agit pas d'une « bataille politique » mais d'un enjeu historique. Le choix de construire pour la 3^e fois à La Réunion une route sur un tracé de 12 kilomètres entre la falaise et l'océan pour un coût de 1,6 milliard est un acte d'aménagement majeur qui aura une portée pour de nombreuses décennies. Il faut être pleinement conscient de l'importance et de la dimension historique de cette décision qui engage l'avenir de La Réunion et des Réunionnais pour plusieurs générations.

Il est par conséquent absolument légitime et utile que la représentation nationale puisse être pleinement informée d'un tel projet, dont l'Etat est d'ailleurs le principal contributeur financier.

Notre collègue considère également

que s'opposer à ce projet à l'approche des élections régionales relève de « postures politiciennes ». Curieuse conception de la démocratie ! Il serait impensable que le débat, qui dure depuis plusieurs années, sur ce projet majeur pour la collectivité régionale et pour La Réunion soit absent de la consultation électorale qui va précisément être décisive pour sa poursuite, son arrêt ou sa reconfiguration.

Sur le fond, notre collègue Didier Robert se livre à une présentation tendancieuse des faits.

Scepticisme devant un tracé maritime

En premier lieu, si personne ne conteste la nécessité de sécuriser la liaison routière entre La Possession et Saint-Denis, il convient de souligner que le choix d'un tracé maritime a été effectué par l'Etat en 2006, autorité ayant à l'époque la pleine responsabilité de cette route nationale. Le tracé maritime initial décidé par l'Etat (solution dite « Perben »), décision du Ministère des transports en date du 24 août 2006), a été choisi de préférence aux solutions alternatives étudiées comme le passage en tunnel ou une route en montage.

Le Protocole des Accords de Matignon, que j'ai signé en janvier 2007 avec le Premier ministre, Dominique de Villepin, comportait les financements pour cette nouvelle route du littoral, dont la responsabilité incombait alors pleinement à l'Etat, et

un tram train dont la responsabilité relevait de la Région.

Bien qu'ayant pris acte de la décision de l'Etat en signant ces accords de Matignon, je n'ai jamais caché mon scepticisme sur cette solution du tracé maritime concernant la nouvelle route du littoral, à la lumière de l'impact à prévoir des changements climatiques.

Ainsi, lors d'une réunion le 5 octobre 2009 à la préfecture de La Réunion concernant la mise en œuvre de ces accords de Matignon qui avait notamment permis de confirmer l'engagement de l'Etat pour la réalisation du tram train, j'avais indiqué au nouveau secrétaire d'Etat aux transports, Dominique Bussereau, en présence du préfet de La Réunion, Pierre-Henry Maccioni, que la faisabilité du tracé maritime choisi par l'Etat pour la nouvelle route du littoral devait être confirmée par une évaluation précise de l'élévation du niveau de la mer. Cette garantie n'a jamais été apportée.

Avis défavorable du CNPN

En octobre 2010, le nouveau président du Conseil régional a pris la responsabilité de renégocier avec le Premier ministre François Fillon ces accords de Matignon, en supprimant tous les crédits affectés au tram train et en les basculant intégralement sur la nouvelle route du littoral.

La pleine compétence sur cette route ayant été transférée à la Ré-



gion, le président de la collectivité régionale a décidé de reconfigurer ce projet de nouvelle route de 4 voies à 6 voies, et de s'orienter vers un tracé pleinement maritime, encore plus éloigné de la falaise, combinant viaducs et digues.

Dans son avis rendu public en juin 2013, le Conseil National de Protection de la Nature (CNP) a émis à l'unanimité un avis défavorable sur ce projet présenté par la Région, qui avait préalablement fait l'objet d'un avis défavorable de la part du Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel (CSRPN). (cf références des documents en annexe). Selon ces instances, le projet porte gravement atteinte à toute une série d'espèces de la faune et de la flore marine et terrestre. Il est donc faux de dire que « tous les experts s'accordent sur cette solution connue étant la meilleure aux plans techniques, financier et environnemental ».

Les difficultés que rencontre le chantier sur le plan environnemental sont aujourd'hui aigües, avec la question de la fourniture de 18 millions de tonnes de matériaux, dont 8 millions de tonnes en roches massives. L'ouverture de carrières se heurte à la résistance légitime de la population compte tenu des innombrables nuisances et des dégâts sur l'environnement, et l'importation de matériaux, actuellement de Madagascar, est une option prohibée par le CNPN.

S'agissant du projet de tram train, la déclaration d'utilité publique, validée par le tribunal administratif de La Réunion, a en effet été annulée en 2011 par la Cour administrative d'appel de Bordeaux. Mais cette décision est intervenue sur la base d'un dossier qui n'a pas été sérieusement défendu, le projet du tram train ayant été antérieurement supprimé par le président nouvellement élu du Conseil régional, lequel n'avait entrepris aucune démarche

pour consolider le plan de financement – qui était alors suspendu à la négociation avec l'Etat d'une dotation ferroviaire.

Doutes sur la capacité financière de la Région

Enfin, s'agissant de la capacité financière de la Région à soutenir durablement le projet de la NRL, plusieurs éléments objectifs sont de nature à émettre de très sérieux doutes :

- en premier lieu, pourquoi, malgré diverses sollicitations dont une première demande formulée en février 2013 (cf. document joint), l'Etat a constamment refusé l'intervention de la Mission d'Expertise Économique et Financière (MEEF) alors qu'elle est l'instance précisément dédiée pour apprécier la soutenabilité financière et l'expertise économique de tel projet ?

- en second lieu, dans l'avis rendu sur les comptes de la Région daté de janvier 2014, la Chambre régionale des Comptes de La Réunion a considéré que « la marge de manœuvre que s'est donnée la Région apparaît modeste d'autant qu'une dérive des coûts du projet de nouvelle route du littoral serait à la seule charge de la région et obligerait à de nouveaux arbitrages tant en fonctionnement qu'en investissement ». En effet, selon les termes des Accords de Matignon II renoués entre Didier Robert et François Fillon, tout dépassement de l'enveloppe initiale sera à la seule charge de la Région, contrairement aux premiers accords que j'avais signés avec Dominique De Villepin qui prévoyaient que les dépassements éventuels seraient assumés à due proportion par les partenaires financiers.

- en troisième lieu, l'examen des récents documents budgétaires du Conseil régional fait apparaître que la Région ne respecte ni les préconisations de la CRC, ni celles du cabinet d'expertise Kloppfer, cité dans le courrier de notre collègue. Ainsi, à titre d'exemple, en juin 2015, après le vote d'une décision modificative budgétaire, le montant d'épargne brute de la Collectivité était établi à 141,6 millions d'euros alors que la préconisation du rapport Kloppfer est de 162,2 millions d'euros.

Enquête du Parquet National Financier

Par ailleurs, s'agissant du volet judiciaire, il est curieux de constater le parallèle fait par Didier Robert entre l'enquête judiciaire concernant l'entreprise Thales à l'époque, et l'enquête concernant la NRL aujourd'hui. L'enquête concernant Thalès n'avait rien à voir avec le tram train, et ni la Région, ni les responsables du projet tram train n'avaient été visés par cette enquête.

En revanche, et sans préjuger bien évidemment des suites qui sont susceptibles d'intervenir, force est de constater que le dossier de la Nouvelle Route du Littoral fait actuellement l'objet d'une enquête par le Parquet National Financier et que, dans ce cadre, tant les bureaux de la Région, des sièges des entreprises attributaires des marchés et les domiciles du président du Conseil régional et d'élus de la Région ont fait l'objet le 8 octobre dernier, d'une série de perquisitions.

Tels sont les faits. Il est légitime que la représentation nationale soit le plus largement informée afin que chacun puisse se faire son opinion, sur un projet d'envergure nationale. À quelques semaines de la COP 21, chacune et chacun d'entre vous doit pouvoir mesurer la responsabilité que prend le gouvernement en apportant son soutien inconditionnel à un projet, qui est, à nos yeux, en contradiction flagrante avec tous les critères du développement durable.

Je vous prie d'agréer, cher(e) collègue, l'expression de ma haute considération.

Paul Vergès

Femmes soufies de Saint-Louis

Jeunes, instruites, libres... et diabolisées

Les événements se sont précipités après un « appel à témoins » télévisé du procureur, interprété comme un droit de lynchage par certains membres des familles mahoraises des jeunes femmes soufies. Ce qui était pour ces dernières une quête spirituelle hors des sentiers battus des medersa de l'île s'est transformé en descente aux enfers. Cela fait un mois que cela dure et les autorités semblent impuissantes à éteindre l'incendie qu'elles ont contribué à allumer.

Comment en est-on arrivé là ?

Les jeunes femmes qui ont choisi de vivre en communauté n'ont rien de fanatique ni de pervers, contrairement à ce que suggèrent les insultes qui leur sont adressées par un entourage hostile et rongé par la peur. Mais peur de quoi ? La communauté était installée depuis quelque temps dans la maison de Mme Hamada, à Saint-Louis. Elles vivaient une forme de séminaire, ou de retraite, conforme à leur choix de vie et à leur orientation dans l'islam. C'est là qu'elles retrouvaient un guide spirituel soufi venu du Sénégal, Papa Amary Sané ("Papa" est un prénom courant au Sénégal), que certaines des jeunes avaient rencontré en 2013 à Saint-Denis.

Ces jeunes femmes sont majeures et instruites. Six d'entre elles ont suivi ou suivent encore des études supérieures à l'Université de La Réunion, notamment en anthropologie. Si les familles sont d'origine mahoraise, les jeunes filles sont presque toutes nées à La Réunion et ont reçu l'enseignement coranique des medersa de l'île. Un enseignement qu'elles jugent aujourd'hui « rigide » et qui les a laissées sur leur faim.

Naylati, sœur d'une des jeunes filles du groupe (auquel elle appartenait aussi jusqu'à ce qu'il soit livré en pâture à la vindicte publique), raconte qu'elle a été une des premières à rencontrer M. Sané. « J'étais allée à une conférence avec mon oncle, Youssouf Hamada, et mon oncle m'avait dit à ce moment là qu'il n'était pas d'accord avec la vision de l'Islam exposée par M. Sané » se souvient-elle. Or M. Sané ne tombait pas du ciel : il venait à la rencontre d'une communauté soufie qui existe depuis une vingtaine d'années, à Saint-Louis. Les membres de cette confrérie suivent l'enseignement du Cheikh Ahmadou Bamba (1853-1927), – juriste et poète sénégalais, fondateur de la Confrérie

des Mourides. Ils sont parfaitement connus des imams de l'île, en particulier dans le sud. L'imam de Saint-Louis, créole réunionnais d'origine indienne, dit même en privé qu'il n'y a pas d'objection majeure à opposer au choix de la petite communauté et que la confrérie mouride dont elle s'inspire est « bien guidée ».

Un "gourou" peut en cacher un autre...

Mais certains membres des familles des jeunes femmes n'ont pas eu la même tolérance, même passive. La crispation, en effet, est venue de Mayotte, où les familles ont été alertées par Youssouf Hamada. Selon Naylati, ce dernier se serait livré à une « enquête menée sur Internet et pas sur le terrain. Il a confondu deux branches mourides ». « A l'époque, il était hébergé par ma mère » poursuit Naylati. « Puis il est parti en France, d'où il est revenu avec un islam radical ; on l'a trouvé trop dur ; ça ne nous intéressait pas et pourtant nous ne connaissions pas encore M. Sané. C'était avant... »

Qui est ce Youssouf Hamada qui, selon les jeunes femmes, se fait aussi appeler « Malcom X » ? Est-il à l'origine du voyage vers La Réunion de deux sœurs de Mme Hamada – la mère de sept des jeunes filles, membre de la même confrérie ?

Les deux femmes sont arrivées vendredi 23 octobre de Mayotte, avec la ferme intention de ramener leurs sœur et nièces dans le droit chemin d'un islam traditionnel, à leurs yeux plus rassurant : jeûner, prier, se marier et rester à la maison... Dimanche matin, elles contrevenaient à l'un au moins de leurs préceptes en se trouvant elles aussi devant l'hôtel de la Préfecture. Elles invectivaient les jeunes filles en swahili : « Vous êtes égarées, ensorcelées... » leur criaient-elles depuis un banc voisin.

Les jeunes les écoutent, impassibles. « On dit que nous avons coupé les ponts avec la famille mais ce n'est pas vrai. Ce sont nos familles qui nous rejettent. Nous ne rejetons personne » ajoute Amina, une autre membre du groupe. « Quand nous étions encore dans la maison de Saint-Louis – dit-elle – des membres de la communauté mahoraise venaient avec des bouteilles d'eau "coranisée" qu'ils lançaient contre la maison ! »

Naylati a une formule qui résume la

situation : « Dans la communauté musulmane mahoraise et comorienne, ils pensent qu'on est ensorcelées ; dans la communauté musulmane créole réunionnaise, ils pensent qu'on est manipulées parce que nous ne sommes pas passées par leur enseignement du soufisme ; et pour les autorités, nous sommes des folles ! »

Une des sœurs ajoute : « Avant, le chemin de vie sur lequel nous étions engagées était d'apprendre tous les jours, de nous améliorer. Mais avec ce qui se passe depuis un mois, nous n'arrivons plus à nous projeter. Or nous ne sommes pas allées à l'école pour rien ! »

Autour d'elles, sous une tente installée dans les jardins de la Préfecture, des soutiens s'expriment. Amin, 50 ans, pense que « M. Sané est un bouc-émissaire idéal, parce qu'étranger. On n'a tenu aucun compte de la démarche spirituelle de ces femmes. L'État, les autorités ont fait un mauvais choix dans cette affaire » estime-il.

Ali, 28 ans, est le mari d'une cousine des jeunes femmes. « Elles ont fait leur choix et je les soutiens. Personne n'a vraiment écouté ces femmes, ni les autorités, ni les journalistes. On dit beaucoup de choses sur leur compte mais ce n'est pas la réalité ».

Un spécialiste des sciences du comportement est lui aussi venu les écouter. Dans une tribune qu'il a envoyée à la presse après avoir rencontré les jeunes femmes, ce citoyen du vivre-ensemble compare la démarche des jeunes soufies de Saint-Louis à celle de Georges Charpak «...parce que c'est lui qui a fait l'éducation de ses parents, et que dans notre cas, ce sont les familles à qui un supplément d'éducation pourrait beaucoup apporter. (...) Lorsqu'on a rencontré ces femmes – qui je pense sont un pur produit de ce que la république française a de meilleur –, il est vite évident que la mise en accusation de leur professeur pour "abus de faiblesse" ne tient pas un instant (...) ».

Alors, qu'est-ce qui a motivé les autorités judiciaires à agir comme elles l'ont fait ? La suite de l'enquête devrait apporter des réponses, si elle est menée dans un réel esprit d'apaisement.

Pascale DAVID, journaliste

Billet philosophique

Viv nout lang kréol La Rényon !

L'édition 2015 de la célébration internationale de la Semaine Créole, marquée par de nombreuses actions à La Réunion pour valoriser les atouts de nout lang èk nout kiltir, est une occasion de réfléchir sur le poids de l'assimilation dans notre société et sur l'importance des combats à mener contre ce système néo-colonial. À ce sujet, il suffit de citer par exemple le vote à la fois stupide et scandaleux de la majorité des sénateurs français qui ont refusé ce 27 octobre la ratification par la France de la charte européenne des langues régionales.



Gaël Velleyen, poète, chanteur et musicien du groupe Kréolokoz.

Cela se traduit concrètement chez nous par une continuité de l'infériorisation inadmissible de la langue créole réunionnaise par rapport à la langue française, par une grave insuffisance de l'enseignement de la langue maternelle réunionnaise et de sa valorisation en termes de culture, de littérature etc... Cette politique conservatrice voire réactionnaire est le reflet de la "zoréyification" du pays au détriment de sa créolisation interculturelle héritée de nos ancêtres.

Or, comme on le sait, la défense et la promotion de l'identité spécifique du peuple réunionnais ne s'opposent pas à l'ouverture au monde entier comme au combat pour le respect de l'égalité des cultures, des civilisations, des langues... et des humains. D'où les actions très intéressantes menées pendant plus d'une semaine par une dizaine d'associations culturelles réunionnaises, qui ont accueilli Dominique Rankin, ce grand homme-médecine, penseur Amérindien et défenseur de sa culture ancestrale, afin de faire

connaître son œuvre.

«Zordi ankor na dé marron»

À noter également la sortie le 5 novembre prochain — à l'occasion du 204e anniversaire du début de la révolte des esclaves en 1811 dans la région de Saint-Leu — d'un très beau court-métrage réalisé par le groupe Kréolokoz sous le titre "Kozman Éli", en hommage à ces ancêtres combattants de la liberté. Lors de la présentation de ce clip le lundi 26 octobre, Gaël Velleyen, le leader du groupe, et ses collègues artistes ont souligné à quel point il faut faire connaître le courage et la détermination de ces résistants à l'esclavage pour que nous leur soyons fidèles.

D'ailleurs, a déclaré l'un d'entre eux, «zordi ankor na dé marron face aux maîtres» et il a lancé cet appel : «angaz azot pou amérior lo monde», «lo san va koul dan la tèr pou fé pouss

la liberté». Et voici cette belle pensée de Frantz Fanon rappelée à la fin du clip : «Chaque génération doit découvrir sa mission, la remplir ou la trahir».

Une Réunion démocratique et solidaire

On peut citer une autre initiative de ces derniers jours qui nous fait réfléchir aux richesses de la pensée créole réunionnaise : il s'agit de la présentation, ce mercredi 28 octobre à l'espace culturel Sudel Fuma de Saint-Paul, de l'exposition organisée par José Macarty, président de l'association Coordination Somèn Kréol, sur "Les différents visages de Gran-Mèr Kal". Et à quelques jours des cérémonies organisées les 30 et 31 octobre, respectivement à Saint-Louis et à Sainte-Suzanne en hommage à nos ancêtres morts sans sépulture, le secrétaire général de la Section communiste du Port, Virgil Rustan, a dit à ses camarades : «La meilleure façon d'honorer nos ancêtres est de continuer leurs combats, de continuer à faire grandir l'arbre qu'ils ont planté, en faisant vivre leur esprit de résistance et de solidarité».

Voilà pourquoi, afin de construire une «Réunion nouvelle» avec le projet de l'Union des Forces de Progrès pour le Développement et l'Égalité conduite par Patrick Lebreton, nous devons nous rassembler en faveur d'une réforme institutionnelle qui crée les conditions d'une Réunion démocratique et solidaire. Cette Réunion libre et responsable nous conduit également à crier tous ensemble : «Viv nout lang kréol La Rényon !».

Roger Orlu

Oté

Rabashé ? Lé bon rabashé kan désèrtin i antann pa

Mi souvien, na poin lontan, dann in dokiman ofisyèl té marké, « La Rényon » sé in départman la pa-tipik. Akoz nou lé pa tipik ? Pars nana dé shoz i rosanm sak i éspas dann in départman normal, é nana dé shoz i éspas pa konm dann in départman normal. Lo moun i lir nout zournal Témoignaz i rann azot bien kont de sa, pars la pa arienk dopi yèr ni anparl sé shoz-la.

Parmi sak lé pa normal ni anparl souvan nout l'ékonomi la pa konm sak in péi dévlopé, la késtyonn travay k'i mank vèy pa koman, la késtyonn l'ilétrism mèm si i dépans in bonpé pou l'ékol, la késtyonn la povreté, lo mank lojman, lo pé d'ka k'i fé par raport nout l'anvironeman... Sirtou i mank anou, koméla, in bon plan pou nout dévlopman avèk tro s'zanbèk pou may dann nout pyé... Na in bonpé d'ot zafèrk' i klosh pa, mé mi sava pa drès in katalog dann mon pti modékri pars na poin tro la plas.

Anplis ké sa, ni ariv in péryod tout bann voiyon l'après vir lo rouj fonsé . Tansion kan lé shoz i marsh pa tro bien mé ti-lanp ti-lanp zot i améyor ébin sé in bonpoin mé kan l'après agravé la pa bon . Kan lo l'agravasyon i goumant plizanpli vite, kan konm di lo kont li aksèlèr, l'èr-la lé ankor pli mové é nou lé dann in ka konmsa. Alor, sanm pou moin, na in sèl pozisyon pou an avoir sé la riptir avèk lo sistèm nou lé d'dan.

Pou sak lé a d'mandé pou kosa mi rabash, mi réponn azot sé pars in pé nan z'orèy mé zot i antann pa. I antan pa z'orèy !

Justin

« Bate dolo » - In kozman pou la rout

Souvan-défoi, moin la vi d'moun après bate dolo dann résif Sin-Lé. Nana lontan pars koméla, mi pans pa sa lé ankor otorizé sa par raport lo park marin. Touléka, mi rapèl ankor tout in kantité d'moun sapate dsi z'ot pyé, in lanba pou kashyète z'ot l'intimité. Shakinn l'avé in baton épi dé dan la bann téi anbar poison avèk in tramail. Dopu la gar Sin-Lé ziska la zandarmri zot té i bat dolo épi té i rafal poisson. Poukoué « bate dolo » ? Pars avèk lo baton zot téi bate dsi la mèr é mi pans lo poisson, par la pèr, téi fish po tramay kol azot d'dan. Kan té fini téi partaz lo poisson rant lo bann batèr d'lo. Kosa zot i anpans ? Arien ditou ? Fé travay z'ot koko ! Fé bouy z'ot matyèr griz ! Rod in n'afèr pou mète la dsi ! Zot va oir, ké rant, ni pé z'ète, tazantan, dakor rantre nou.

Nb Akoz té i mète lanba olèrk mayo ? Pars lo d'mèr I détinn linj. Konm bann pèshèr l'avé poin larzan an gaspiy zot téi ashté pa mayo pou rant dann lo d'mèr.